

## CHARTRE DU BENEVOLE

Entre d'une part :

Mme, Mlle, M. ....  
.....  
.....

Et d'autre part :

**Communiquer – Lire – Ecrire**  
**7 rue Jean MACE**  
**79200 PARTHENAY**

Cette charte a pour but de clarifier le cadre dans lequel évoluent les bénévoles de l'association CLE. Elle veut rappeler certaines règles simples et empreintes de bon sens destinées à faciliter au quotidien la tâche de chacun et à assurer un fonctionnement sain et cohérent de notre association.

Chaque bénévole doit respecter les statuts et orientations de l'association CLE ainsi que la charte du bénévole.

### ➤ LE PROJET :

#### Objectifs :

- Faire acquérir des notions d'écriture, de lecture, de calcul (ou apprentissage du français pour les étrangers) visant à faciliter l'autonomie ou l'accès à des formations. Cet apprentissage est aussi basé sur le repérage des difficultés qui ont maintenu l'apprenant dans une situation d'illettrisme.
- Ces acquisitions ne sont pas une fin en soi, mais un moyen de faciliter la socialisation, l'insertion professionnelle.
- L'objectif à atteindre n'est pas le même pour tous, la rapidité d'apprentissage non plus, **mais il part des besoins exprimés par les apprenants, de leurs motivations du moment.**

#### Public :

- En tout premier lieu, des personnes adultes qui semblent prêtes et motivées.
- Des français qui ne savent pas du tout lire, écrire, compter, qui ont appris et oublié, ceux qui lisent en déchiffrant difficilement un texte simple sans le comprendre.
- Des étrangers analphabètes ou non dans leur langue, qui ne parlent pas français, qui ont besoin de se perfectionner dans l'acquisition du français oral et écrit.

### Moyens :

- Le rôle du formateur sera donc de remettre la personne en confiance sur ses capacités à apprendre et de donner du sens à la lecture, et par la même de donner un sens et une utilité sociale à l'acte de lire
- La pédagogie sera individualisée, partant des connaissances des apprenants, de leurs centres d'intérêt, en tenant compte de leurs acquis et des systèmes qu'ils auront mis en place pour s'organiser jusqu'à maintenant.
- Les relations apprenant-formateur sont basées sur le respect de la personne, de sa religion, de ses croyances, sur une relation de confiance, d'échange d'adulte à adulte.

### **« L'apprenant est un feu à allumer et non un vase à remplir »**

**D. de KEYSER**

### Remarques :

- Tenir compte et accepter les différences.
- Savoir que le comportement des gens peut changer pendant la formation, qu'elle peut avoir des répercussions sur leur vie personnelle, familiale et sociale.

### **➤ ETRE FORMATEUR, cela entraîne des RESPONSABILITES :**

#### **Dans le fonctionnement de l'association**

L'association est un organisme laïc : elle reçoit des personnes de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

La connaissance des causes et les données personnelles ne peuvent être que des éléments précieux pour apporter la réponse la plus adaptée possible.

Toutes les données personnelles, physiques ou numériques, sont la propriété exclusive de l'apprenant et ne peuvent être obtenues ou consultées qu'avec son accord et celui de l'équipe des salariés.

Le formateur se refuse à tout jugement de la personne qu'il reçoit en appréhendant sa situation actuelle sans a priori.

Au même titre que certaines professions sont tenues au secret professionnel, chaque acteur de la mission de l'association est tenu au secret « missionnel. »

Le bénévole s'engage à respecter les orientations, les valeurs et les règles de fonctionnement de l'association CLE et à ne pas se prévaloir de l'association pour toute démarche personnelle (politique, professionnelle, administrative...).

Si un bénévole est investi d'un mandat électif, il doit se mettre en congé pendant la période électorale et ne pas se servir de l'image de l'association CLE pour une activité politique.

### **Dans la vie de l'équipe**

L'apprenant n'est pas confié à une personne **mais à une équipe**. Le formateur s'engage à travailler en équipe (échanges, productions d'outils, de séquences pédagogiques, ...) et à collaborer avec le salarié référent qui coordonne le travail.

Le bénévole veillera à garder un discernement nécessaire et suffisant dans l'accompagnement pédagogique des apprenants.

- **Dans la durée de l'engagement :**

Tout nouveau formateur devra assister à différents cours déjà dispensés par les autres formateurs pour découvrir une pédagogie adaptée aux adultes.

Il devra s'engager moralement et durablement afin de ne pas perturber les apprenants.

- **Dans la participation aux réunions de formateurs :**

L'expérience nous permet de dire que la participation à des échanges réguliers entre formateurs est indispensable pour poursuivre au mieux la réalisation de nos objectifs.

De ce fait, la participation à ces rencontres est obligatoire. Au cours de ces rencontres, les formateurs partageront leurs pratiques.

- **Dans le souci de se former personnellement :**

Des organismes proposent régulièrement des journées de formation de formateurs.

Les formateurs sont tenus de participer à un minimum d'entre elles afin de répondre aux exigences de nos financeurs.

- **Dans le suivi de l'apprenant :**

Des évaluations régulières (*traces écrites avec l'aide d'un salarié si besoin*) au début, à la fin mais également en cours de cycle sont nécessaires pour assurer un suivi cohérent et efficace et pour faire un retour au prescripteur.

- **Dans la création d'outils :**

Tout outil créé par le formateur dans le cadre de la formation reste à la propriété de l'association CLE.

**En contrepartie, l'association s'engage :**

- A expliquer clairement les objectifs et les principes de l'association
- A assurer la formation du formateur
- A assurer le suivi du formateur
- A mettre le formateur en relation avec un apprenant volontaire.

**⇒ Si un bénévole ne correspond pas à l'esprit du texte, un entretien avec les responsables sera nécessaire.**

Fait à Parthenay, le

**Le Formateur bénévole,**

**Le Président  
J.PRET**